



ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIERES DU CAMEROUN

Centre Technique de la Forêt Communale

BP 15 107 Yaoundé CAMEROUN

Tél. : (00237) 677757993 E-Mail : ctfccameroun@yahoo.com

Site web : www.foretcommunale-cameroun.org

N° __/TDR/R1400/2020

Bangangté, le _____

TERMES DE REFERENCE POUR LES TRAITEMENTS PHYTOSANITAIRES ET L'APPORT EN ENGRAIS POUR L'ENRICHISSEMENT DES SOLS DANS LA RESERVE FORESTIERE DE BALOUGOUM / COMMUNE DE BANGANGTE

Période :	Du Juin 2020 au Juillet 2020
Durée :	Jours
Lieu :	Reserve forestière de Balougoum, Commune de Bangangté
Objectif principal :	L'objectif principal de cette activité consiste à effectuer les traitements phytosanitaires (insecticides et nématicides) et mettre les engrais autour des plants pour l'enrichissement des sols sur 34 hectares dans la réserve forestière de Balougoum, de la commune de Bangangté.
Chef de mission	NGASSA TATCHOUM Didier, Agent Communal pour la Commune de Bangangté
Equipe de la mission	- TATCHOUM Didier , Point Focal du projet reboisement 1400 pour la Commune de Bangangté ; - AKAGOU SOKENG Loïc Responsable Antenne Zone de Transition du Projet « Reboisement 1400 » ; - Le Maire de la commune de Bangangté ; - Agents communaux ; - Les Chefs de poste forestier de Balougoum et Bangangté
Logistique	Voiture, motos, et autres
Budget de l'activité	837 800 (soit 552 800 FCFA pour la Contribution de l'ACFCAM et 285 000 FCFA pour la contribution de la Commune de Bangangté)
Composante	Composante 3
Activité	3.1.6. Organiser et gérer l'entretien, le suivi et la sécurisation des nouvelles plantations
Sous activité	Activité 3.1.6 : traitements phytosanitaires ; Apport en Engrais
Financement/Bailleurs de fonds :	Contrat de subvention « Reboisement 1400 » avec l'Union Européenne.
TdR rédigé par :	NGASSA TATCHOUM Didier, Agent Communal pour la Commune de Bangangté

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE LA MISSION

Le projet de reboisement de 1400 hectares dans les Communes de zones de savane sèche et de transition est prévu dans la convention de financement PAMFOR¹, qui s'articule autour de l'APVFLEGT². Il a pour objectif général, de promouvoir l'amélioration de la gouvernance de la gestion durable des ressources naturelles en milieu forestier au Cameroun. De manière spécifique, ce projet vise le développement des plantations dans les Communes pilotes des zones sèches et de transition écologique, et l'intégration du marché domestique dans l'économie formelle à partir des sources de bois d'origine légale.

Les Communes forestières sont des partenaires privilégiés du PAMFOR en tant que gestionnaires publics des forêts communales, lesquelles font partie du domaine forestier permanent de l'État dans les zones de forêts humides, dans les zones de transition et dans les zones sèches.

L'action, sous forme d'une subvention octroyée à l'Association des Communes Forestières du Cameroun (ACFCAM³), permettra à la Commune de Bangangté de conduire des activités de reboisement et de régénération de la réserve forestière de Baloumou, à travers le Centre Technique de la Forêt Communale (CTFC), qui est l'organe technique de l'ACFCAM.

La réserve forestière de Baloumou est une forêt du domaine permanent située dans le Département du Ndé, Arrondissement de Bangangté. Elle est située à cheval entre les villages : **Bamena, Bangoua et Baloumou**. Cette réserve fut créée en 1934 suivant acte de classement N° 05 du 08 Décembre 1934 et couvre une superficie d'environ 169 hectares. Comme certaines réserves forestières de la région de l'ouest, elle a été transférée à la Commune de Bangangté le 10 mai 2013 suivant une convention provisoire de gestion. Dans le cadre de la mise en œuvre des activités de reboisement 1400, 100 hectares doivent être reboisés au bout de 4 ans et en phase avec le plan indicatif de mise en œuvre de l'action, il est prévu d'effectuer les traitements phytosanitaires (insecticides contre les termitières et autres insectes) et mettre les engrais autour des plants pour l'enrichissement des sols dans les sites de reboisement de la commune de Bangangté. D'où l'objet du présent TDR.

2. OBJECTIF PRINCIPAL DE L'ACTION

L'objectif principal de cette activité consiste à effectuer les traitements phytosanitaires (insecticides et nématicides) et mettre les engrais autour des plants pour l'enrichissement des sols sur 34 hectares dans la réserve forestière de Baloumou, de la commune de Bangangté.

2.1.OBJECTIFS SPECIFIQUES

Plus spécifiquement, il s'agira de :

¹ PAMFOR : Programme d'Amélioration de la gouvernance en milieu Forestier

² APV FLEGT : Accord de Partenariat Volontaire "Forest Law Enforcement and Trade"

- Assurer le traitement phytosanitaire des plants à partir des nématicides et insecticides contre les termitières et autres insectes ravageurs des plants d'eucalyptus ;
- Assurer la fertilisation à travers l'apport en engrais autour des plants pour l'enrichissement des sols;
- Sensibiliser les populations sur le projet, le VIH/SIDA et prendre en compte les aspects genres dans la réalisation des travaux ;
- Produire un rapport des travaux réalisés

3. METHODOLOGIE DE TRAVAIL

Après la mise en terre des plants, place à une étape importante qui est déterminante pour la réussite de la plantation c'est le traitement phytosanitaire et l'apport en engrais autour des plants pour l'enrichissement des sols. Les traitements phytosanitaires s'effectueront sur 34 hectares dans la réserve forestière de Balougoum.

Au regard des attaques des termites et autres insectes parasites contactés sur les sites de reboisement lors des différentes descentes de terrain et de la faible teneur en humus des sols il est impératif de prendre les mesures suivant :

- Effectuer le traitement phytosanitaire contre les termites s'effectuera à base de Mocape pendant la période de Juillet-Septembre. Le protocole d'utilisation est le suivant 1.5 litres par Ha ;
- Effectuer le traitement phytosanitaire des plants à partir de l'insecticide (Puriforce ou Parastar) sera utilisé pendant la période de Novembre-Mars. Le protocole d'utilisation est le suivant 15 ml pour 42 pulvérisateurs et un pulvérisateur pour 40 plants donc 15 ml pour 1 680 plants et 1 litre pour 11 200 plants ;
- Effectuer la fertilisation du sol à travers l'apport en engrais foliaire de type granulé pour enrichissement du sol pendant la période de Mars – Mai. Le protocole d'utilisation est le suivant 01 sachet par Ha.

Ces opérations de traitement phytosanitaire et de fertilisation se feront avec la participation active des communautés (femmes et jeunes) dans les différents sites d'intervention. Les ouvriers seront recrutés en fonction de leur volonté manifeste à adhérer au projet en utilisant les techniques à haute intensité de main d'œuvre (HIMO).

Les responsables communaux se chargeront d'organiser des réunions de sensibilisation des communautés et parties prenantes, de faire la promotion du projet auprès de la population et de sensibiliser la population sur le projet, le VIH/SIDA et la prise en compte de l'aspect genre, droit de l'enfant et de la minorité ou peuple autochtone. Durant cette sensibilisation les communautés identifiées et la main d'œuvre pourront signer des mémorandums d'entente et être formées pour la vulgarisation des aspects du projet dans la localité et même au-delà du territoire communale.

4. RESULTATS ATTENDUS

Les résultats attendus au terme de cette action sont les suivants :

- Le traitement phytosanitaire des plants à partir des nématicides et insecticides contre les termitières et autres insectes ravageurs des plants d'eucalyptus est effectué;
- Les sols sont enrichis avec l'apport en engrais autour des plants ;

- Les populations sont sensibilisées sur le projet, le VIH/SIDA et les aspects genres sont pris en compte dans la réalisation des travaux ;
- Un rapport des travaux réalisés est produit

5. PRODUITS DE L'ACTION

Au terme de cette action, les produits suivants sont attendus :

- ✚ Liste de présences des manœuvres ;
- ✚ Fiche de décharges de l'activité ;
- ✚ Attestation de service fait signée par le Maire ;
- ✚ Photos ;
- ✚ Rapport d'activités

6. BUDGET DE L'ACTION

Désignation	Unité et période	Quantité	Coût unitaire	Coût total	ACFCAM	MAIRIE
1. Achat des produits phytosanitaire et Engrais						
Achat des produits phyto sanitaire contre les termites et insectes à base de Mocape pour 34 ha (1.5 litres par Ha)	Sachet Période (Juillet-Septembre)	51 (34*1.5)	4 000	204 000	204 000	
Achat des engrais (urée) pour enrichissement du sol pour 34 ha (01 sac par Ha)	Litre Période (Juillet-Septembre)	34 (34*1)	7 500	255 000		255 000
Achat des insecticides (Puriforce ou Parastar) pour 34 ha (15 ml pour 42 pulvérisateurs et 40 plants par pulvérisateur) donc 15 ml pour 1 680 plants et 1 litre pour 11 200 plants	Période (Novembre-Mars)	04	7 000	28 000	28 000	
Achat des engrais foliaire granulé pour enrichissement du sol pour 34 ha (01 sachet par Ha)	Période (Mars - Mai)	34 (34*1))	1 200	40 800	40 800	
Carburant, transport et main d'œuvre	Forfait	F	100 000	100 000	100 000	
S/Total 1				627 800	372 800	255 000
2. Matériels et outillage						
Achat d'un pulvérisateur et autres accessoires	F	02	30 000	60 000	30 000	30 000
S/Total 2				60 000	30 000	30 000
3. SENSIBILISATION DES PARTIES PRENANTES						

<i>Perdiem de suivi du superviseur technique (PF reboisement)</i>	<i>mois</i>			100 000	100 000	
<i>Perdiem du relais communautaire (RM et PF administratif)</i>	<i>pers</i>	02	25 000	50 000	50 000	
<i>S/TOTAL 3</i>				150 000	150 000	0
TOTAL				837 800	552800	285 000

Le budget global de la présente activité est estimé à : **Huit cent Trente sept mille huit cent FCFA (soit 552800FCFA pour la Contribution de l'AFCAM et 285 000FCFA pour la contribution de la Commune de Bangangté).**

Nom de la personne de contact pour l'activité : Monsieur NGASSA TATCHOUM Didier,
Agent Communal pour la *Commune de Bangangté*

Lieu : Commune de Bangangté

Date prévue pour la remise du TdR:

Signature de validation du Maire



Dr. Jonas Kouamouo